

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE JIJEL

DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE

ET DE LA CONSTRUCTION

NIF : 424024000018159

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article N° 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'Avis D'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 34/2026 (Après Annulation de l'attribution provisoire) paru le 21/06/2026 dans Le quotidien "المساء" et Le quotidien "An-Nasr" la presse électronique le 21/06/2026 à "Anndz" et "Dz watch" concernant projet Réalisation des Travaux VRD primaires et secondaires : Lot 22 : Aménagement de la Route secondaire du POS N° 02 Belghimouse Commune el – Ancer (voirie et Trottoirs, assainissement et Ecl.P), que la procédure de l'évaluation et d'analyse des offres faite donné les résultats suivants :

N°	Projet	Lot	entreprise	Montant TTC (DA)	NIF	Not Tech	Délais	OBS
22	VRD primaires et secondaires	Lot 22 : Aménagement de la Route secondaire du POS N° 02 Belghimouse Commune el – Ancer (voirie et Trottoirs, assainissement et Ecl.P)	SARL GRANDS TRAVAUX LEGRANI GTLEG LEGRANI ABDELHAKIM	16.791.635,30	001943032448010	74.00	02 Mois	Moins disant

Les autres soumissionnaires intéressés sont invités de se rapprocher de mes services au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres. et ceux qui contestent le choix opéré par le maître de l'ouvrage peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics compétente, dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de présent avis dans les presses écrites ou le BOMOP ou les presses électroniques, cela conformément à l'article N° 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .